

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020**

---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs GRANDJEAN, LAPALUD, MILLET, MANGUELIN, DUMONT, PESTELLE, FAGNI  
Mmes MICHAUD, CHAMBAUD, DESSERTINE, AJOUX, DECHAIX, PIROUX

**Excusés** : Michel ALBERTI qui a donné son pouvoir à Colette DECHAIX  
Christine MOISSONNIER qui a donné son pouvoir à Stéphane LAPALUD

**Secrétaire de séance** : Joël FAGNI

### **1) Approbation du dernier Conseil**

Valérie MULTON informe que le nom de Joël FAGNI ne figurant pas parmi les personnes présentes a été rajouté.

Le procès-verbal du 12 octobre dernier est approuvé à l'unanimité

### **2) Information de la SAFER**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la vente de l'immeuble cadastré A659-881-883-885-886-887-934-936-938-957, situé à « Fort Barat », d'une surface de 20746 m<sup>2</sup> pour un montant de 875.000 €.

### **3) Dépôt d'une Déclaration Préalable de travaux par la commune**

Dans le cadre des travaux prévus de toiture, huisseries et façades du bâtiment situé face à l'église, il convient de déposer une déclaration préalable au nom de la commune. Le conseil municipal est informé que pour déposer une DP au nom de la commune il convient également de joindre au dossier une délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer et à signer une telle demande.

Par ailleurs, dans la mesure où le maire est compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration préalable...), pour un bâtiment de la commune, il est demandé au Conseil Municipal de désigner et d'habiliter par délibération un adjoint pour signer l'arrêté accordant ou refusant la demande d'autorisation d'urbanisme après instruction.

Après discussion le Conseil Municipal

- Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la Déclaration Préalable pour les travaux de réfection complète de la toiture avec isolation des combles, réfection des façades et changement des huisseries du bâtiment situé face à l'église
- Autorise Monsieur Stéphane LAPALUD, 3<sup>ème</sup> adjoint, à signer l'arrêté qui accordera ou refusera la Déclaration Préalable des travaux après instruction

Adopté à l'unanimité.

### **4) Extension de la Zone Artisanale des Charpennes**

La commune a inscrit en zone 1Aux, dans le PLU, une extension de 1,2 ha de la ZA des Charpennes. L'extension de la ZA est maintenant une compétence de la Communauté de Communes de la Dombes. Pour permettre l'extension de la ZA pour un éventuel déplacement de la CUMA, la CCD a dû acheter la totalité de la parcelle agricole (27775 m<sup>2</sup>), par l'intermédiaire de l'EPF (Etablissement Public Foncier de

l'ain ) pour un montant de 97.775 €. La commune, ayant souhaité récupérer la partie agricole de la parcelle L'EPF doit rétrocéder une surface de 15 775 M2 .

Sur le plan de bornage présenté au conseil municipal une bande de terre est représentée le long de la rivière dans le prolongement de la bande existante de la ZA, pour l'accès des pêcheurs. Une réflexion est à mener concernant cette bande de terre : rachat par la commune, mise en place d'une servitude de passage, convention avec les pêcheurs ? Francis DUMONT se renseignera sur l'existence d'une convention et le mode de fonctionnement du passage actuel.

## **5) Travaux sur les bâtiments communaux**

- **Salle des fêtes :**

Subventions : On est en attente de la réponse de la Région. Pour la DETR est obtenu déjà un accord pour une subvention à hauteur 35% du montant HT des travaux.

Système de chauffage : l'ADEME a diligenté le cabinet d'étude INDIGO pour déterminer la performance énergétique du bâtiment. Un rapport doit être présenté dans les prochaines semaines.

- **Bâtiment face à l'église :** de nombreux devis ont été demandés. Les 2 appartements de l'étage (131 place du marché) seront refaits en priorité (libres de locataires). L'incendie du bâtiment voisin amène à réfléchir mais le conseil municipal a déjà pris la décision de la rénovation. Le Maire rappelle qu'il n'est pas question de revenir sur cette décision et insiste sur l'urgence de rénover ces 2 appartements pour pouvoir les remettre au plus vite en location. La rénovation des autres appartements sera quant à elle plus délicate puisqu'ils sont occupés.

- **Un débat s'instaure entre les conseillers :**

Isabelle MICHAUD a bien compris qu'il faut rénover les 2 appartements de l'étage et que l'appartement du rez-de-chaussée est rénové actuellement par le locataire, et que pour les autres appartements ce sera pour plus tard. Cependant elle trouve nécessaire de reparler du coût et des travaux précis envisagés. Et compte tenu des conséquences de l'incendie elle signale qu'il serait judicieux de réfléchir au devenir du bâtiment dans son ensemble.

Mireille AJOUX : « ne peut-on pas mettre ces travaux en attente le temps de réfléchir pour l'ensemble du bâtiment ? »

Isabelle MICHAUD : « c'est la situation elle-même qui amène à revoir le projet »

Monsieur le Maire précise que le coût des travaux se monte à 15.000€ par appartement et comprend la rénovation des salles de bain, du plancher et des murs, une mise aux normes de l'électricité. Il rappelle que c'est un bâtiment patrimonial qu'il est de l'intérêt de la commune de le préserver. Il demande au conseil municipal de faire confiance à la commission bâtiments et aux élus qui ont travaillé sur ce dossier.

Isabelle MICHAUD : « penser que ce type de rénovation est convenable c'est un point de vue ». Elle explique qu'en faisant le porte à porte pour le recensement des locataires de la Résidence des Platanes s'étaient plaints de leur appartement rénové par la commune. Elle estime donc « nécessaire de ne pas refaire les mêmes erreurs ». De même en discutant avec les marliozards elle constate que beaucoup d'entre eux souhaitent la démolition de ce bâtiment. Il serait peut-être intéressant d'en tenir compte.

Monsieur le Maire reconnaît que la Résidence des Platanes est desservie par son aspect extérieur mais que les appartements ont été remis en bon état. Se priver d'un revenu de location dans une commune comme Marlieux n'est pas du tout anodin.

Stéphane LAPALUD revient sur les propos d'Isabelle Michaud « on n'a jamais eu de remarques de la part des locataires de la Résidence des Platanes ».

Joël FAGNI fait remarquer que le conseil municipal n'a pas eu d'estimation de budget avec un montant des loyers envisagés et un retour sur investissement. C'est ce manque d'éléments qui rend difficile la prise de position sur ces travaux.

Chantal DESSERTINE précise que pour le plancher il est prévu de mettre sur le plancher existant un OSD + une couche phonique + un parquet flottant.

Valérie CHAMBAUD dit qu'il serait bien d'enlever le plancher existant avant.....

Monsieur le Maire répond que le calcul financier a été fait par la commission bâtiments que le retour sur investissement se fera sur 8 ans pour un montant global de 150 000,00 euros. Il précise qu'une marge de sécurité a été prévue dans le coût estimatif en cas d'imprévu.

Chantal DESSERTINE et Stéphane LAPALUD proposent d'envoyer à l'ensemble du conseil municipal un tableau récapitulatif des travaux envisagés dans les 2 appartements et leur coût.

Pascal MANGUELIN estime qu'il faut faire confiance à la commission bâtiment qui a travaillé sur ce dossier.

Un vote à main levée est organisé

A la question, le Conseil Municipal donne pouvoir au maire pour démarrer les travaux pour un des deux appartements libre en janvier 2021.

8 POUR  
7 CONTRE

Le Maire remercie le Conseil.

Monsieur le Maire donne l'explication sur la démolition partielle de sécurisation du bâtiment sinistré. Il faut attendre le résultat des expertises pour connaître le coût de la valeur à neuf du bâtiment avant de prendre toutes décisions. Nous devrions avoir un chiffrage complet courant janvier.

## **6) Personnel**

Valérie MULTON informe le Conseil Municipal que Nathalie JANICHON quitte son poste d'agent polyvalent (ménage et gestion de la salle des fêtes) mais garde son poste au sein de l'agence postale. Il est nécessaire de supprimer le poste de Madame JANICHON

Monsieur le Maire précise qu'il a saisi le comité technique paritaire qui doit préalablement à la décision du Conseil, donner son avis sur le projet de suppression des emplois.

Il suggère :

- De créer un poste administratif à 15 heures pour la gestion de l'Agence Postale pour Nathalie Janichon
- D'augmenter le poste de l'agent technique chargé du ménage de 13 heures à 33 heures pour Monique Lepomby

Le tableau des emplois de la commune sera modifié en conséquence.

## **7) Budget 2021**

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1 dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique le maire est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente .Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget .En outre préalablement au vote du budget 2021 le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25%.

Voté à l'unanimité

Au vu des circonstances exceptionnelles dues au sinistre d'un bâtiment communal, il a lieu de créer une opération nouvelle afin de pouvoir régler les premières factures correspondantes à ce sinistre.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la création de l'opération suivante : n° 94

**OP 94 REHABILITATION Bâtiment sinistre**

2313 +25 000,00 euros

**OP 30 ACCESSIBILITE**

2313 -25 000,00 euros

De plus du fait du changement d'équipe municipale , le conseil municipal doit voter la création de l'opération n° 95

**OP 95 REHABILITATION Bâtiment face à l'église**

2313 +15 000,00 euros

**OP 94 ACHAT MATERIEL /MOBILIER**

2313 – 15 000 ,00 euros

Voté à l'unanimité

**8)ECOLE**

Un nouveau protocole sanitaire a été mis en place à partir du 9 novembre dernier, protocole qui a été travaillé en concertation entre l'école, le Pôle enfance et les élus. Ce protocole accepté également par la majorité des familles fonctionne bien.. Il sera transmis pour information à l'ensemble des conseillers municipaux.

L'inspection académique nous demande de nous positionner sur le renouvellement de l'organisation du temps scolaire. A l'unanimité la commune de Marlieux après avoir pris l'avis des communes de La chapelle du Chatelard et de Saint Germain sur Renom demande la prolongation de la dérogation pour une organisation du temps scolaires à 4 jours les lundi mardi jeudi vendredi de

8H45 - 11H45

13H30 - 16H30

Valérie Chambaud fait remarquer que les enfants de la Classe de Véronique Gonot doivent porter le masque pendant le sport alors que cela n'est pas obligatoire au collège. (Renseignement sera pris auprès du Directeur).

### **9)Comptes- rendus de réunions :**

→Contrôle des Bâtiments communaux Francis Pestelle a suivi le technicien de la société Véritas . Un certain nombre de travaux sont à prévoir.

Francis Pestelle fait par ailleurs remarquer au Conseil qu'il a participé à un stage d'habilitation électrique. Il peut désormais officiellement être autorisé à travailler dans les locaux communaux. Le Maire le remercie vivement pour son implication.

### **→Commission Environnement CCCD**

La commission a validé les tarifs de la redevance incitative qui sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Mireille Ajoux rappelle que les propriétaires qui n'auraient pas encore fait « pucer » leurs poubelles sont susceptibles d'avoir une amende de 606 euros. De plus Véolia qui gère l'organisation du ramassage des ordures ménagères sera remplacée par la société PAPREC à compter de janvier 2021, il faut s'attendre à une augmentation de 21 % du tarif par rapport à Véolia.. Il reste encore des problèmes de récupération et de stockage des bacs au niveau de certains écarts comme Crinier.

→Valérie Chambaud a participé à une réunion en Visio sur la parentalité.

### **→Communauté de Communes de la Dombes : Points principaux**

- Obligation d'utiliser des produits BIO pour les cantines scolaires (LOI EGALIM) en 2022.
- Redéfinition des chemins pédestres (Restitution des panneaux communautaires)
- PLUI / Compétence et décision reportée en juin 2021
- Traitement des dossiers d'urbanisme : Service qui risque de devenir payant courant de l'année 2021
- Commission Tourisme : Mise en place de circuits vélo par le Département. Aucun ne passe par Marlieux.
- Natura 2000 : Nombreux projets :
- L'étude, dont la labellisation RAMSAR en bonne voie du territoire. A noter aussi la possibilité de localiser la Jussie par drone....

### **10)Questions Diverses**

→Comité Consultatif des sapeurs-pompiers

A l'unanimité les membres du comité consultatif du CpiNi de Marlieux/Saint Germain sur Renon sont :

Jean-Charles Alcaide Chefs de Corps

Yannick Briand Collège Caporal titulaire et Judicaël Hoareau Collège Caporal Suppléant

Paolo Cusmano Collège 1<sup>er</sup> classe titulaire Jonathan Barre Suppléant

Jean-Paul Grandjean représentant la commune de Marlieux

Christophe Monier représentant la commune de saint Germain sur Renom.

→Fournisseur d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 : Après une mise en concurrence, l'entreprise Engie a été retenue par le SIEA .Une convention constitutive d'un groupement e commandes pour l'achat d'électricité sera signée entre la Mairie et le SIEA.

→Elagage de l'allée des Platanes : Saint Jean de Bosco est d'accord pour récupérer le bois coupé. On est en attente d'un autre devis.

Isabelle Michaud demande que l'on profite de l'élagage pour faire couper le sapin qui borde le cimetière car il abîme les tombes.

Le Maire informe que le bulletin municipal et le livre sur la petite histoire de Marlieux seront bientôt prêts à être distribués.

Les conseillers se proposent de les distribuer le 1<sup>er</sup> weekend de janvier.

La cérémonie des vœux est annulée du fait du risque sanitaire.

**Requête :**

Valérie CHAMBAUD demande l'achat d'un panneau « les Chaffangères » pour remplacer celui au carrefour de la RD1083

Parking : le traçage au sol des places du parking près du lavoir est à faire

Isabelle Michaud demande où en est le dossier du cheminement piétonnier Route de la Mitaine. Le Maire informe qu'une réunion avec l'Agence d'ingénierie est prévue début janvier.

Francis Dumont demande s'il est possible d'utiliser le terrain de foot pour la section RUGBY de Saint Jean de BOSCO le mercredi après-midi. Vérification sera faite de la disponibilité du terrain de football auprès de l'Association Foot Bresse Dombes.

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 22 H30